

Webinaire 2 du 8/4/2025 – Questions/réponses du Chat

Table des matières

ASSURANCE-VIES	2
PLACEMENTS EN DEHORS DES BANQUES	3
La réglementation SFDR	4
LES LABELS	5
Classement des banques sur l'impact climatique	6
Quelles questions poser à son banquier ?	7
RIFT	8
Divers	9

ASSURANCE-VIES

- **quelles sont les assurances vie qui sont compatibles avec le Compendium**
- **Comment est fait le choix des assurances Vie. Elle dépend de la banque choisie ?**
- **pour l'assurance vie, on peut aussi choisir de diminuer le montant investi dans la banque qu'on veut quitter, voire de clore le contrat mais il faut vérifier aussi le coût et/ou l'impact fiscal de l'opération**

Réponses d'un participant au webinaire :

Chaque banque a sa filiale assurance. Il y a aussi les assureurs en direct, les courtiers, les conseillers en investissements financiers (CIF) ou en gestion de patrimoine (CGP)...

Les assurance-vie ne sont que des boîtes dans lesquelles on peut mettre plein de choses, éthiques ou pas. Par exemple, on peut y mettre un fonds explicitement compatible avec la Doctrine Sociale de l'Eglise, ça existe !

Notre réponse :

Il faut donc prendre RV avec l'organisme qui gère votre assurance vie, lui demander la liste des fonds de placement inclus, l'impact carbone de chacun de ces fonds, et lui demander si nécessaire de remplacer les fonds impliqués dans les énergies fossiles par d'autres plus éthiques.

PLACEMENTS EN DEHORS DES BANQUES

Vous avez dit au début : "il n'y a pas que les banques où on peut placer son argent ?" Pouvez-vous donner des exemples ?

Réponse d'un participant au webinaire :

Il y en a une infinité !

Exemple : coopératives locales, entreprises citoyennes solidaires, clubs d'investisseurs type CIGALES...

Notre réponse :

On peut prendre des parts sociales dans une coopérative, des actions dans une entreprise locale, des parts dans un club d'investissement type Cigales, dans un fonds financier type Terre de Liens...

La réglementation SFDR

- **Vous n'avez pas parlé des articles 8 et 9**
- **Arnaud, peux-tu nous parler des fonds art 8 art 9 classés par le SFDR**

SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) est une réglementation européenne qui classe tous les fonds existants en 3 catégories : article 6, article 8 et article 9.

Article 6 : ce sont les fonds qui ne font aucune déclaration de durabilité, donc qui ne respectent aucun critère sur l'environnement, le social, la gouvernance ou le respect des droits humains. Ces fonds sont donc à éviter si on souhaite avoir une démarche éthique.

Article 8 : les fonds qui respectent, entre autres, des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), mais pas tous les critères ESG (on les appelle fonds « light green »)

Article 9 : *dits* « dark green » ou « super verts », concerne non seulement le processus, mais le produit. Il prend en compte un objectif de durabilité pour leurs investissements.

Les fonds classés article 9 sont donc les plus vertueux.

Mais ils ne sont pas la panacée non plus :

- la moitié des fonds d'investissement article 9 en Europe finance encore au moins une entreprise des secteurs des énergies fossiles et l'aviation.
- Les dix gestionnaires français (Axa, BNP Paribas, Amundi, Candriam, Mirova, Robeco, CPR Asset Management, Nationale Nedeerlanden, Pictet, Lyxor Asset Management) qui proposent le plus grand nombre de ces placements ont tous dans leurs fonds article 9 au moins un investissement dans le pétrole, le gaz, le charbon ou l'aviation.
- La présence de TotalEnergies dans 36 fonds article 9 commercialisés en France, soit près d'un sur dix, est emblématique.

On peut trouver cette classification du fonds (article 6, 8 ou 9) sur le site du gestionnaire du fonds (ou en tapant le code ISIN du fonds sur un moteur de recherche, puis en allant sur le site du gestionnaire du fonds en cherchant « SFDR » ou « article »).

Vous pouvez obtenir le code ISIN d'un fonds ou le nom du gestionnaire d'un fonds auprès de votre banquier.

- **Concrètement, existe-t-il une liste recommandée de placements "nocifs" à soumettre à ma banque ?**

Nous ne connaissons pas une telle liste.

Néanmoins, à priori, tous les fonds SFDR article 6 (voir réponse précédente) peuvent être considérés comme « nocifs »

LES LABELS

- **Malheureusement même les placements labellisés "ISR" ou qui respectent les critères ESG sont très légers et plus greenwashing qu'autre chose**

Oui effectivement.

Pour les fonds respectant les critères ESG, voir le paragraphe « La réglementation SFDR ».

Jusqu'à présent, le label ISR était sujet à discussion : on retrouvait une même proportion de fonds « gris » (investissant dans au moins un acteur des énergies fossiles ou de l'aviation) dans les 196 fonds labellisés ISR que dans 642 autres fonds non labellisés ISR.

Mais un nouveau cahier des charges du label ISR est entré en vigueur en mars 2024.

Principale nouveauté¹ : il affiche des « exclusions » – les fonds ne peuvent plus investir dans certaines activités (totalement ou presque, selon les cas).

Sur la longue liste des exclusions du label figurent, notamment, les entreprises impliquées dans la production d'armes prohibées et dans les secteurs du tabac et du charbon. Les fonds doivent s'abstenir d'investir dans les entreprises exploitant des hydrocarbures non conventionnels (gaz de schiste, sables bitumineux, etc.). Et ceux qui lancent de nouveaux projets liés au gaz ou au pétrole (exploration, extraction, raffinage, transport).

Dans l'« univers d'investissement » des fonds de placement, c'est-à-dire tous les titres éligibles à l'objectif d'investissement du fonds, ils devaient jusqu'ici éliminer les 20 % des entreprises les moins bien notées. Ce taux est passé à 30 % pour les nouveaux fonds labellisés. Pour les anciens, ce sera 25 % en 2025 et 30 % en 2026.

- **Je travaille avec 5 banques (perso et pro). Il se trouve que ma conseillère d'une banque très mal placée me propose des produits très vertueux au niveau climatique et labellisés parce qu'elle a bien compris mon exigence, alors qu'une banque très bien placée me propose des choses même pas labellisées...**

Oui tout dépend de votre relation avec le ou la conseillère. Il est donc très important d'aller les voir et d'étudier avec eux votre situation et les possibilités d'évolution.

¹ Source Le Monde 12 juillet 2024.

Classement des banques sur l'impact climatique

A propos du classement des banques, j'ai du mal à m'y retrouver, car selon les organismes (Oxfam, Amis de la Terre etc.) les classements sont très différents, pourtant tous basés sur l'impact climatique. Seul le trio de tête ne varie pas : Nef, Crédit Coopératif et Banque Postale. Après, ça diverge du tout au tout.

Les classements publiés le sont à des dates différents et selon des méthodologies différentes ce qui explique les écarts. Mais le trio de tête ne change pas, à notre connaissance, ni celui le plus mal classé (Société générale et BNP).

Quelles questions poser à son banquier ?

Concrètement : quelles questions intelligentes / pertinentes / précises, poser à son banquier ?

Réponse d'un participant au webinaire :

Par exemple : est-ce que ce que j'ai dans mon contrat d'assurance-vie est labellisé ou non (ISR, Greenfin...). Sinon, modifier le contenu de mon contrat avec ses conseils et mes exigences.

Notre réponse :

- Quel est l'impact carbone de chacun des fonds qui composent le portefeuille des produits dans lesquels j'investis via votre banque ?
- Sont-ils impliqués dans les énergies fossiles (extraction, distribution), le travail des enfants, l'aviation, l'armement ? On entend ici énergies fossiles dans leur ensemble, pas seulement les énergies non conventionnelles liquides (sables bitumineux, schistes bitumineux, huile de schiste, etc.) et gazeuses (gaz de schiste, gaz de réservoir compact, hydrates de méthane, etc.).
- Sont-ils labellisés et si oui, quels labels ?
- Eventuellement, quelle est leur classification SFDR ?
- Je peux choisir les activités dans lesquelles un fonds place mon argent, ou modifier le choix des fonds composant l'un des produits de la banque, pouvons-nous voir cela ensemble ?

RIFT

- **C'est quoi Rift?**
- **RIFT n'a pas analysé ma banque (Axabanque)...**
- **J'ai cherché à télécharger rift avec mon smartphone android mais le site me met : élément introuvable**
- **le lien pour télécharger rift via google play ne fonctionne pas**

Avec plus de 16 000 produits financiers référencés et 250 établissements répertoriés dans sa base de données, le projet permet d'analyser une grande partie de l'épargne des Français.

Il s'appuie sur la méthodologie BIA-GBS (Biodiversity Impact Analytics alimentée par le Global Biodiversity Score ©), élaborée par Carbon4 Finance et CDC Biodiversité, deux acteurs de référence dans l'analyse de l'impact de la finance sur l'environnement.

Effectivement Rift ne semble plus accessible par Google Play, mais il l'est par App store.

Divers

- **Un placement CEL est-il plutôt standardisé, ou bien est-il très lié à la banque auprès duquel je l'ai souscrit ?**

Un placement CEL (Compte Epargne Logement) est un produit réglementé par l'Etat. Donc, tout comme le Livret A, un CEL est exactement le même dans toutes les banques.

- **L'évangile parle souvent de finances, et il me semble qu'on est là plutôt sur "les talents". Il y a aussi le "jeune homme riche" que le Christ appelle à tout vendre et distribuer. C'est une façon de faire possible, sans vivre dans la misère ni un couvent, surtout quand on dispose d'une retraite. Il me semble aussi que si cet argent est donné à des "pauvres" son empreinte carbone sera spécialement faible. Qu'en pensez-vous ?**

L'empreinte carbone est globalement proportionnelle (elle croit avec) au revenu, donc effectivement donner ses biens aux pauvres diminuera l'empreinte carbone de vos biens.

- **et en couple, il faut le faire à 2, ce n'est pas non plus toujours simple!**

C'est aussi une opportunité d'approfondir notre vie de couple, quel est notre projet de vie ? il peut être utile de mettre le sujet à l'ordre du jour d'un groupe de réflexion auquel vous appartenez tous les deux, de manière à échanger plus facilement sans être dans un face-à-face parfois difficile.

A propos de la question 5 du quiz :

- **J'ai investi dans plusieurs sociétés immobilières solidaires, dont une que j'ai créée à Redon (35). Je trouve ça bizarre de mettre cette option dans la même question que celle de l'or...**

L'immobilier et l'or font partie des biens immeubles (solides) contrairement aux actions ou parts sociales qui sont des biens meubles (mobiles). De même les parts sociales d'entreprises solidaires sont dans la même catégorie que les actions de Total !

- **Airbus est très loin de se résumer à l'industrie de l'armement, qui n'est qu'une part très minime de son activité !**

Oui on rapporte ici l'analyse de <https://financialexclusionstracker.org/>, on peut discuter de sa méthode bien sûr.